

AXE 3

Améliorer la surveillance des sols :

- Inclure des exigences relatives à la surveillance de la qualité des sols et des eaux souterraines dans les arrêtés ministériels et préfectoraux relatifs aux prescriptions applicables aux installations classées
- Renforcer l'indépendance et l'homogénéité des méthodes des bureaux d'études

AXE 2

Introduire dans la législation française un véritable droit de la protection des sols :

- Mettre un terme aux asymétries entre le code minier et le code de l'environnement en matière de responsabilités des exploitants et de prévention des risques sanitaires et environnementaux
- Introduire dans le code de l'environnement une définition législative de la pollution des sols et des notions d'usage, de réhabilitation et de remise en état

AXE 1

Améliorer la qualité et la lisibilité de l'information sur les sites et sols pollués :

- Consacrer en droit français un véritable droit à l'information du public sur les pollutions des sites et sols et leurs effets sur la santé et l'environnement
- Établir une cartographie nationale des risques sanitaires et environnementaux liés aux pollutions des sols



AXE 4

Réunir les conditions d'une gestion réactive et transparente des risques sanitaires :

- Intégrer dans le plan communal de sauvegarde des communes un volet spécifique consacré à l'alerte et l'information des populations sur les risques liés aux pollutions des sols
- Créer des centres régionaux de santé environnementale chargés d'examiner les demandes d'évaluation de l'impact sanitaire d'expositions environnementales

AXE 5

Améliorer la prévention et la réparation des préjudices écologiques :

- Inscrire dans la loi la possibilité pour l'Ademe de mettre en œuvre des dispositifs d'indemnisation des préjudices environnementaux causés aux tiers, liés à des pollutions des sols, en cas de défaillance ou d'insuffisance des garanties de l'exploitant responsable
- Inclure la réparation des dommages environnementaux provoqués par des pollutions chroniques (non accidentelles) dans la constitution de garanties financières ou les obligations assurantielles des exploitants de sites industriels ou miniers

AXE 6

Mobiliser les friches industrielles et minières dans une démarche d'aménagement durable

- Créer un fonds national dédié au financement de la réhabilitation des sites et sols pollués
- Instaurer des incitations fiscales à la réhabilitation des sites pollués



POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET MINIÈRES DES SOLS :
ASSUMER SES RESPONSABILITÉS,
RÉPARER LES ERREURS DU PASSÉ ET PENSER
DURABLEMENT L'AVENIR